

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 43 (1951)
Heft: 6

Artikel: Nouvelles tendances du syndicalisme international
Autor: Oldenbroek, J.-H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fisances, c'est certainement parce qu'ils désiraient porter un coup à un système abhorré, et cela à un moment qu'ils jugeaient propice (le lancement a été décidé peu après la fin de la guerre). On peut d'ailleurs être certain qu'ils ne manqueraient pas, en cas d'acceptation de leur projet, de proclamer hautement que le peuple s'est prononcé contre les entreprises publiques.

Mais les électeurs ne leur feront sûrement pas ce plaisir.

Les entreprises publiques qui ont été créées et se sont développées lentement mais sûrement, au cours des cent dernières années, sont devenues un précieux élément de notre économie nationale. Le peuple ne saurait s'en passer, et il ne se laissera pas impressionner par la propagande démagogique, qui a déjà commencé, de certaines officines réactionnaires.

Par bonheur, les Chambres fédérales ont déjà désavoué de la manière la plus nette cette dangereuse initiative: le Conseil des Etats par 30 voix contre 1 et le Conseil national par 87 contre 4. Tout donne donc à penser que le peuple la repoussera à une majorité écrasante, de sorte que la position des entreprises publiques s'en trouvera renforcée.

Nouvelles tendances du syndicalisme international

Par *J.-H. Oldenbroek*

La Confédération internationale des syndicats libres — une organisation qui a été créée à Londres, en décembre 1949, par les représentants de près de 50 millions de syndiqués, venant de tous les pays démocratiques du monde, et qui tiendra bientôt son second congrès mondial à Milan — est nouvelle à plus d'un sens. D'une part, il est vrai que le congrès de Londres a marqué un retour aux meilleures traditions de libre collaboration des organisations syndicales sur le plan international, alors que cette liberté avait été gravement menacée par les tentatives des communistes de mettre la main sur la F. S. M. D'autre part, cependant, le congrès était unanime à désirer que la Confédération soit une organisation vraiment vivante, prête à courir des risques et à s'engager dans des voies inexplorées jusqu'alors par le mouvement syndical.

Des opinions très diverses sont représentées au sein de la C.I.S.L. et il est normal que des divergences de vues se fassent jour assez souvent sur l'élaboration de la politique que poursuivra l'organisation, ce qui est d'ailleurs inévitable dans un organisme démocratique groupant quelque 80 organisations de 60 pays différents. Il est cependant un principe fondamental qui ne donne lieu à aucune divergence de vues: c'est celui selon lequel le syndicalisme démocratique a un rôle décisif à jouer dans l'évolution du monde. Cette

conviction sert de catalyseur à la maturité et à l'expérience du syndicalisme européen, à la vitalité dynamique du mouvement syndical américain et à l'impatience juvénile des organisations syndicales des régions insuffisamment développées. Cet article de foi se retrouve comme un leitmotiv tout au long de la déclaration sur les revendications économiques et sociales qui a été adoptée par le congrès de Londres et qui, au cours des dix-huit mois qui se sont écoulés depuis, a formé la charpente autour de laquelle se sont développées les activités de la confédération.

C'est cette poursuite inlassable d'objectifs concrets et clairement définis, auxquels chacun a souscrit et qui peuvent être acceptés par les travailleurs du monde entier qui jouissent de la liberté d'expression, qui, en un temps relativement court, a donné à la C. I. S. L. une autorité, une puissance et une cohésion que n'avait jamais eues auparavant aucune organisation syndicale internationale. La Fédération internationale d'avant la guerre était principalement un foyer des mouvements syndicaux européens, qui avaient été créés de longue date et dont la plupart étaient plus ou moins étroitement liés au Parti socialiste ou travailliste de leur pays. La Fédération mondiale d'après la guerre — quelles qu'aient été les intentions de ses fondateurs — fut bientôt paralysée lorsque les Russes commencèrent plus ou moins ouvertement à s'en servir comme d'un instrument de propagande pour la prédication de leur idéologie et comme d'un moyen d'asservir les mouvements syndicaux démocratiques de l'Ouest aux objectifs de la politique étrangère du Kremlin.

La C. I. S. L. a, au contraire, dès le début, renoncé à la politique et aux « idéologies » pour se fixer des objectifs limités et concrets, tous réalisables par diverses formes d'action sur le plan national et international. Le mot « limité » est peut-être un peu trop modeste pour qualifier, par exemple, sa politique de plein emploi qui, lorsque toutes ses conséquences auront été bien comprises, révolutionnera profondément les données de l'économie politique orthodoxe. Un des objectifs de la C. I. S. L., par son action au sein d'organismes aussi importants que le Conseil économique et social des Nations Unies et l'Organisation internationale du travail, et par l'action des centrales nationales qui lui sont affiliées, est d'obtenir l'adoption de mesures concrètes qui feront disparaître à jamais le fléau du chômage, total ou partiel, et la somme de misères et de souffrances qu'il représente pour la classe ouvrière.

De même, la C. I. S. L. s'emploie au sein de ses organisations internationales et d'autres à obtenir qu'une aide soit apportée aux pays insuffisamment développés et que cette aide serve les intérêts de ces peuples, car les syndicats libres reconnaissent que la misère et l'insécurité, en quelque lieu que ce soit, menacent le progrès et la prospérité partout. Ceci s'applique évidemment aussi à l'existence des systèmes de travail forcé, et c'est pourquoi — en plus des consi-

dérations d'ordre humain — la Confédération a mené au sein des Nations Unies une vigoureuse campagne pour la création d'une commission d'enquête internationale sur ce fléau. Les efforts de la C. I. S. L. ont été récemment couronnés de succès dans un autre domaine où la déclaration sur les revendications économiques et sociales lui avait fixé des objectifs précis: « L'intégration économique et l'unification de l'Europe, y compris l'incorporation de l'Allemagne à la communauté européenne. » La confédération salua immédiatement le Plan Schuman comme un premier pas sur la bonne voie, et elle réussit à obtenir l'inclusion dans le texte final du traité de diverses propositions visant à protéger les intérêts des travailleurs touchés par le plan et un engagement selon lequel un des membres de la Haute Autorité serait un syndicaliste désigné sur proposition de la C. I. S. L.

On peut rétorquer que beaucoup de ces objectifs — le plein emploi, l'assistance aux régions insuffisamment développées, l'abolition du travail forcé, etc. — sont ceux de la grande majorité des personnes éclairées du monde entier. Cela est vrai, et les syndicalistes seraient les derniers à revendiquer un monopole des idées progressistes — même s'ils ont été les premiers à formuler beaucoup d'entre elles. De plus, pour la réalisation de ces idées, nous sommes prêts à collaborer avec tous les hommes de bonne volonté qui veulent travailler avec nous pour atteindre ces objectifs communs. Il n'en reste pas moins que sans une action puissante et ininterrompue du mouvement syndical, tant sur le plan national qu'international, leur réalisation court le risque d'être renvoyée aux calendes grecques. Les syndicats libres ne se laisseront jamais non plus de réclamer une représentation adéquate au sein de tous les organismes créés pour élaborer des mesures de politique économique et sociale et pour veiller à leur application.

Ce refus de la C. I. S. L. de se réclamer d'un monopole idéologique ou d'une infaillibilité quelconque a aussi mené, en contraste frappant avec la centralisation de la Fédération mondiale d'obédience communiste, à la création rapide d'organisations régionales décentralisées et largement autonomes. Des organisations de ce genre ont déjà été établies pour l'Europe, pour les Amériques et pour l'Asie et il est probable que d'autres le seront pour l'Afrique et le Moyen-Orient. Certaines d'entre elles n'auront évidemment besoin d'aucune aide financière, mais d'autres, au contraire, devront recevoir au début une aide des mouvements plus développés, afin de pouvoir venir à bout de l'énorme tâche qu'elles ont à remplir dans les domaines du développement rapide du syndicalisme libre, de la propagande et de la formation de dirigeants dans les régions insuffisamment développées. Dans ce but, la Confédération a lancé dans le monde entier un appel visant à réunir une somme de 250 000 livres, qui sera utilisée pour financer des activités régionales au

cours des trois années à venir; les réponses à cet appel permettent de penser que cette somme sera rapidement réunie. Cette forme d'organisation régionale est entièrement nouvelle pour le mouvement syndical international et elle en est encore au stade expérimental. Nous pensons cependant qu'elle apporte une solution à la nécessité de concilier le progrès social universel avec le maintien de ce qu'il y a de meilleur dans les traditions, la culture et les institutions nationales.

Tous ces problèmes et les meilleurs moyens de les résoudre feront l'objet de discussions approfondies au second congrès mondial de la C. I. S. L., qui se tiendra à Milan du 4 au 12 juillet. La C. I. S. L. est une organisation très jeune. Jusqu'à présent, elle a consacré ses efforts à son établissement — non seulement à son siège central, mais dans diverses parties du monde — au développement d'une organisation régionale à l'échelle mondiale et à faire entendre sa voix dans un certain nombre d'organisations intergouvernementales importantes. Simultanément, il est bien évident qu'elle a mené des campagnes pour la défense des intérêts de la classe ouvrière dans divers domaines. Elle devra maintenant consacrer de plus en plus son attention à des problèmes comme le rôle des syndicats dans l'étude de la technologie industrielle et dans l'augmentation de la production dans l'intérêt des travailleurs. C'est là une question qui n'a pas été suivie avec l'intérêt qu'elle méritait dans certains des pays industriels. Elle exigera des conceptions hardies et une éducation syndicale sur le plan international poussée à un niveau qui n'a jamais été envisagé jusqu'ici.

Il est un autre problème qui malheureusement pèsera sur toutes les discussions: c'est le danger permanent de guerre. Les syndicats libres groupés au sein de la C. I. S. L. ont pris à ce sujet une position ferme et sans équivoque. Ils continueront à soutenir les Nations Unies et toutes les mesures de défense légitimes prises par les nations démocratiques, y compris des accords régionaux comme le Pacte de l'Atlantique. En même temps, ils luttent et ils continueront à lutter pour une répartition équitable des nouvelles et lourdes charges qui pèsent sur les peuples épris de paix en conséquence du réarmement, et pour l'élaboration de mesures concrètes visant à endiguer l'inflation qui menace aujourd'hui de réduire à néant beaucoup de conquêtes que la classe ouvrière avait obtenues après de durs combats.

Cependant, le mouvement syndical démocratique ne peut pas se laisser détourner de la poursuite de son objectif majeur — l'obtention de la justice sociale et de la liberté pour tous les peuples de la terre — et il ne se soumettra à aucun chantage qui voudrait le forcer à accepter une politique réactionnaire sur le plan social en raison de la menace que les pays totalitaires font peser sur la paix mondiale. Nous continuerons de chercher à atteindre nos objectifs

qui sont le plein emploi, la mise en commun des ressources industrielles et techniques du monde entier, et le progrès économique, politique et social des peuples qui ne jouissent pas encore d'une pleine indépendance. Sans regarder trop souvent en arrière, nous continuerons notre tâche concrète d'organisation, de propagande et d'éducation afin de permettre aux travailleurs organisés de jouer pleinement le rôle qui leur revient dans la direction de l'économie de la société industrielle moderne. Nous croyons que l'existence même d'un mouvement international syndical puissant — comptant déjà plus de 52 millions de membres et qui se développe rapidement — dont les objectifs sont le pain, la paix et la liberté pour tous est un facteur qu'aucun agresseur totalitaire, aussi inconscient qu'il soit, ne peut se permettre de négliger. En ce sens, nous sommes d'incorrigibles optimistes et nous avons l'intention de le rester.

Le droit de cogestion¹ des travailleurs en Allemagne

Par *Werner Thurig*, Bonn

« Nous visons à rendre l'économie démocratique et à assurer aux travailleurs le droit de participer aux décisions de tous ordres dans le domaine économique...

» En exigeant que les travailleurs aient le droit absolu de participer à l'exercice du pouvoir économique, les syndicats n'ont pas oublié un instant que tous les droits qu'ils revendiquent ont pour corollaire des devoirs nouveaux et que droits et devoirs sont indissolublement liés. Les syndicats sont persuadés que les travailleurs — comme les employeurs — ont encore beaucoup à apprendre avant que les relations et la coopération entre les deux parties deviennent aussi confiantes et aussi étroites qu'il est nécessaire. Mais la participation des travailleurs au pouvoir économique ne doit pas demeurer limitée à l'entreprise et — dans le cadre de cette dernière — rester confinée aux questions d'ordre personnel ou social; elle doit s'étendre aux questions d'ordre économique et à celles qui concernent l'organisation et la gestion de l'affaire... C'est pourquoi les syndicats doivent exiger une réglementation légale qui garantisse cette participation des travailleurs aux décisions d'ordre personnel, social et économique dans l'entreprise. »

¹ A vrai dire, « Mitbestimmungsrecht » ne signifie pas exactement droit de cogestion, mais plutôt droit de participer aux décisions de tous ordres, droit de participer à l'exercice du pouvoir économique. Mais la notion de « cogestion » étant devenue courante, nous traduirons « Mitbestimmungsrecht » par : droit de cogestion.